



Garantie limitée de la batterie SolarEdge Energy Bank

Sous réserve des dispositions de la présente **garantie limitée pour la batterie SolarEdge Energy Bank**, SolarEdge Technologies Ltd. («SolarEdge») couvrira les défauts de (i) fabrication et de matériaux ; et (ii) la capacité énergétique de la batterie SolarEdge Energy Bank visée ci-dessous (« Batterie SolarEdge Energy Bank ») pour la période de garantie applicable définie ci-dessous :

La Batterie SolarEdge Energy Bank sera couverte par cette garantie limitée pendant 10 ans à compter de (i) la date d'installation de la Batterie SolarEdge Energy Bank enregistrée par le portail de surveillance SolarEdge ; ou (ii) 12 mois à compter de la date à laquelle la Batterie SolarEdge Energy Bank aura été expédiée par SolarEdge (« Période de garantie »).

La Batterie SolarEdge Energy Bank devra avoir une capacité énergétique basée sur les options de configuration sélectionnées visées ci-dessous (« capacité énergétique ») :

Configuration	Rétention d'énergie	Débit énergétique
Batterie SolarEdge Energy Bank	70% à la fin de la période de garantie	Cycles illimités

Directives générales

La garantie limitée s'appliquera à :

- ✓ Tout acheteur ayant acheté la Batterie SolarEdge Energy Bank auprès de SolarEdge ou d'un revendeur autorisé de SolarEdge pour une utilisation sur le continent où SolarEdge a initialement vendu la batterie SolarEdge Energy Bank, conformément à son objectif et sous réserve de l'installation et de l'utilisation de la Batterie SolarEdge Energy Bank conformément aux lois et réglementations en vigueur dans le pays d'installation.
- ✓ Toute Batterie SolarEdge Energy Bank connectée à un onduleur SolarEdge approuvé et à la plate-forme de surveillance SolarEdge pendant toute la durée de la période de garantie.
- ✓ Toute Batterie SolarEdge Energy Bank utilisée uniquement pour une utilisation solaire standard dans l'un des modes suivants : autoconsommation solaire, temps d'utilisation, applications de sauvegarde ou services de réseau gérés par SolarEdge.
- ✓ Toute Batterie SolarEdge Energy Bank utilisée, installée et gérée conformément aux dispositions de la Fiche de données et du Manuel d'installation de la Batterie SolarEdge Energy Bank disponible sur le site SolarEdge (conjointement la « Documentation »).
- ✓ La garantie limitée peut être transférée par l'acheteur à tout cessionnaire, et demeurera en vigueur pendant la période restant à courir pour ladite garantie, à condition que la Batterie SolarEdge Energy Bank ne soit pas déplacée de son site d'installation d'origine ou désinstallée puis réinstallée après sa première installation.
- ✓ La batterie Energy Bank doit être installée dans un lieu avec une température ambiante entre 0 et 40°C pour au moins 95% de la durée de la période sous garantie.

Exclusions de garantie

Cette garantie limitée ne s'applique pas si (i) l'acheteur est considéré comme « en défaut » au regard des conditions générales de SolarEdge ou de tout autre accord régissant l'achat de la Batterie SolarEdge Energy Bank ; ou (ii) si le défaut ou la sous performance de la Batterie SolarEdge Energy Bank est imputable à l'un des éléments suivants :

- mauvais usage, abus, négligence ;
- le non-respect scrupuleux de la documentation pour la maintenance, le fonctionnement, le stockage, l'expédition, l'installation ou la manipulation de la Batterie SolarEdge Energy Bank y compris, sans toutefois s'y limiter, le fait de ne pas maintenir la Batterie SolarEdge



Energy Bank dans un environnement approprié ou de la maintenir d'une manière contraire à ce que prévoit la Documentation ;

- les modifications, altérations, réparations, fixations, ouverture ou démontage de la Batterie SolarEdge Energy Bank, n'ayant pas au préalable été autorisées par écrit par SolarEdge ;
- le démontage et la réinstallation de la Batterie SolarEdge Energy Bank à un emplacement autre que le site d'installation d'origine, sans le consentement écrit express de SolarEdge ;
- l'utilisation de la Batterie SolarEdge Energy Bank en combinaison avec un équipement, des articles ou des matériaux non autorisés par la Documentation ou en violation des codes et normes locales,
- la connexion de la Batterie SolarEdge Energy Bank à un logiciel, une interface, des pièces, fournitures ou autres produits non fournis par SolarEdge ;
- une mauvaise préparation ou maintenance du site ou une mauvaise installation ;
- les accidents ou autres événements relevant de cas de force majeure tels que (sans toutefois s'y limiter) les inondations, les séismes, les incendies, les surtensions, la foudre, les dommages causés par les parasites, la corrosion, les actions de tiers, l'exposition directe à de l'eau ou à d'autres substances ou d'autres événements échappant au contrôle raisonnable de SolarEdge ou ne résultant pas de conditions normales de fonctionnement ;
- l'expédition ou le transport vers ou depuis l'acheteur si c'est l'acheteur qui organise cette expédition ou ce transport ;

La garantie limitée ne couvre pas les défauts cosmétiques ou superficiels, les bosses, marques ou rayures, qui n'ont pas d'impact sur le bon fonctionnement de la Batterie SolarEdge Energy Bank.

Échec de la connexion de la Batterie SolarEdge Energy Bank au portail de surveillance SolarEdge

Afin de fournir cette garantie limitée durant la période de garantie, SolarEdge doit pouvoir mettre à jour la Batterie SolarEdge Energy Bank grâce à des mises à niveau du micrologiciel effectuées à distance. L'acheteur déclare savoir que les mises à niveau à distance sont susceptibles d'interrompre temporairement le fonctionnement de la Batterie SolarEdge Energy Bank. En installant la Batterie SolarEdge Energy Bank et en se connectant au portail de surveillance de SolarEdge, l'acheteur consent à ce que SolarEdge effectue des mises à jour de la Batterie SolarEdge Energy Bank, de temps à autres, sans autre préavis.

Si la Batterie SolarEdge Energy Bank n'est pas connectée au portail de surveillance SolarEdge, SolarEdge ne sera pas en mesure d'honorer cette garantie limitée.

Réparations

Si, pendant la période de garantie applicable, l'acheteur découvre un défaut de fabrication et de matériaux ou soupçonne que la Batterie SolarEdge Energy Bank n'est pas conforme à la garantie de capacité énergétique et que l'acheteur souhaite donc faire jouer la garantie limitée, il devra alors, rapidement après cette découverte, signaler le défaut à SolarEdge en visitant le site <https://www.solaredge.com/service/support> pour y apporter les informations suivantes : (i) une brève description du défaut, (ii) le numéro de série de la Batterie SolarEdge Energy Bank, et (iii) une copie numérisée du reçu d'achat ou du certificat de garantie de la Batterie SolarEdge Energy Bank. Dès réception de la notification de l'acheteur, SolarEdge déterminera si le défaut signalé est couvert par la garantie limitée. Le numéro de série de la Batterie SolarEdge Energy Bank doit être lisible et correctement rattaché à la Batterie SolarEdge Energy Bank pour bénéficier de la couverture de garantie. Si SolarEdge détermine que le défaut signalé n'est pas couvert par la garantie limitée, SolarEdge en informera l'acheteur en conséquence et expliquera la raison pour laquelle la couverture ne s'applique pas.

Si SolarEdge détermine que le défaut signalé est couvert par la garantie limitée, SolarEdge informera l'acheteur en conséquence, et SolarEdge pourra, à sa seule discrétion, prendre l'une des mesures suivantes : réparer le Produit dans les installations de SolarEdge ou sur site ; ou émettre une note de crédit d'un montant allant jusqu'à la valeur réelle au prorata de la banque



d'énergie SolarEdge au moment où l'acheteur notifie SolarEdge du défaut, comme déterminé par SolarEdge, à utiliser pour l'achat de produits SolarEdge conformément à la formule suivante : $\text{Crédit} = \text{Prix du marché actuel d'un produit similaire} \times (120 - \text{Temps écoulé depuis la date d'entrée en vigueur de la garantie [en mois]}) / 120$; ou remplacer la batterie Energy Bank SolarEdge par un produit équivalent au moment de la demande de garantie.

SolarEdge déterminera si le produit doit être retourné à SolarEdge et, si SolarEdge en décide ainsi, la procédure d'autorisation de retour de marchandise (« RMA ») (décrite ci-dessous) sera invoquée. SolarEdge pourra utiliser des pièces neuves, usagées ou remises à neuf au moins équivalentes à la pièce d'origine - sur le plan du fonctionnement - lors des réparations sous garantie. Le produit réparé ou les pièces de rechange ou la Batterie SolarEdge Energy Bank, selon le cas, continueront d'être couverts par la garantie limitée pour le reste de la période de garantie en cours pour le produit. Si la procédure RMA est invoquée par SolarEdge, SolarEdge indiquera à l'acheteur comment emballer et expédier la Batterie SolarEdge Energy Bank ou les pièces concernées aux frais de l'acheteur à l'emplacement indiqué. SolarEdge, à ses frais et à sa seule discrétion, réparera ou remplacera la Batterie SolarEdge Energy Bank ou les pièces. SolarEdge livrera la Batterie SolarEdge Energy Bank ou les pièces SolarEdge réparées ou remplacées à l'acheteur à l'emplacement indiqué par l'acheteur dans les pays où SolarEdge a un bureau et/ou il existe un marché photovoltaïque important. Pour la liste spécifique des pays dans lesquels ce service est fourni, veuillez-vous rendre sur https://www.solaredge.com/shipping_cost_coverage_warranty.

SolarEdge assumera le coût d'expédition, y compris le fret et les frais de douane (le cas échéant) tandis que l'acheteur devra acquitter toute taxe sur la valeur ajoutée applicable. SolarEdge pourra choisir d'expédier la Batterie SolarEdge Energy Bank de remplacement et/ou les pièces avant d'avoir reçu la Batterie SolarEdge Energy Bank et/ou les pièces à retourner à SolarEdge conformément à ce qui précède. Aucun des frais, y compris, sans limitation, les coûts de main-d'œuvre, de transport et d'embarquement du personnel d'entretien de SolarEdge ou d'autres personnes - engagés pour effectuer les travaux liés à la réparation, à la désinstallation et à la réinstallation de la Batterie SolarEdge Energy Bank sur site, ni des coûts liés aux activités de réparation ou de remplacement effectuées par les employés et entrepreneurs de l'acheteur ne seront couverts par la garantie limitée et, sauf accord préalable et écrit de SolarEdge, ces frais seront à la charge de l'acheteur.

Limitation de responsabilité

LES GARANTIES LIMITÉES DÉCRITES DANS LES PRÉSENTES REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS ACHETÉS PAR L'ACHETEUR À SOLAREEDGE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ÉCRITE OU VERBALE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN OBJECTIF PARTICULIER) TOUTE AUTRE GARANTIE ETANT EXPRESSÉMENT EXCLUSE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE.

SOLAREEDGE NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS DÉCOULANT DE OU LIÉS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, QUELLE QUE SOIT LA FORME D'ACTION ENGAGÉE ET QUE SOLAREEDGE AIT ÉTÉ INFORMÉ DE, OU AIT AUTREMENT ANTICIPE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ DE SOLAREEDGE DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EXCÉDERA PAS LE MONTANT ACQUITTE POUR LA BATTERIE SOLAREEDGE ENERGY BANK FAISANT L'OBJET DU RECOURS A LA GARANTIE DE LA PART DE L'ACHETEUR.

Limitation d'utilisation

La Batterie SolarEdge Energy Bank n'est pas destinée à être utilisée comme source d'alimentation principale ou de secours de systèmes de survie, d'équipement médical et ne doit faire l'objet d'aucune utilisation dans le cadre de laquelle une défaillance de la Batterie SolarEdge Energy Bank serait susceptible d'entraîner des blessures corporelles, un décès ou un dommage matériel catastrophique. SolarEdge décline toute responsabilité au regard d'une telle



utilisation de la Batterie SolarEdge Energy Bank. De plus, Solar Edge se réserve le droit de refuser de réparer les produits utilisés à ces fins et décline toute responsabilité au regard de la réparation ou du refus de réparer les produits de SolarEdge dans de telles circonstances.

Les réclamations de l'acheteur dépassant les conditions de garantie énoncées dans le présent document, y compris les demandes d'indemnisation ou de dommages-intérêts, ne sont pas couvertes par la garantie limitée, dans la mesure où SolarEdge n'est soumis à aucune responsabilité statutaire. Les réclamations tombant sous le coup de la loi sur la responsabilité concernant les produits restent inchangées.

La couverture au titre de la garantie limitée est conditionnelle du respect par l'acheteur des exigences de notification ci-dessus et des instructions de SolarEdge. La seule obligation de SolarEdge et le recours exclusif de l'acheteur pour tout défaut garanti en vertu des présentes se limitent aux actions expressément énoncées ci-dessus. Ces actions sont définitives et ne confèrent aucun autre droit, notamment en ce qui concerne les demandes d'indemnisation.

Sauf mention contraire dans un accord signé avec SolarEdge, la garantie limitée et les dispositions connexes énoncées dans les présentes sont soumises aux conditions générales de SolarEdge, y compris, sans limitation, les dispositions relatives à l'exclusion de garantie, à la limitation de responsabilité, à la loi applicable et à la juridiction.

Révisé en : Octobre 2021